

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2010

CRÉATION DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS - (n° 2445)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 23

présenté par
M. Lachaud-----
ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« 1^{er} de la présente loi »,

les mots :

« L. 424-1 du code de l'action sociale et des familles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.